



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

COMPTE-RENDU - CTL du 15/09/2020

Vos 4 élus FO DGFIP 85 pour ce CTL :

Sandra DONET (SIP Fontenay Le Comte), Sébastien LIEVRE (Cité),

Williams PILLET (PCRP Challans) et Anne RETO-RIVIERE (EDR)

(délégation FO DGFIP 85 limitée à 4 du fait du covid)

Notre déclaration liminaire est en ligne sur notre site internet et notre page facebook.

Réponses du Directeur aux 4 liminaires :

Le calendrier initial du NRP va évoluer avec le report de certains transferts :

Le Poiré sur Vie le 01/09/2021

Noirmoutier le 01/09/2022

SIP-SIE de Luçon le 01/01/2023

Les 4 organisations syndicales insistent sur les attentes fortes du personnel en terme d'information et de visibilité concernant toutes ces réorganisations. La Direction nous précise que le service RH se rendra chaque fois que nécessaire sur les sites concernés mais que la priorité sera donnée aux collègues qui perdraient leurs emplois et aux structures fermant les premières.

Concernant le « mépris » que nous avons dénoncé dans notre liminaire, nous insistons auprès de la direction pour signaler que tous les personnels, y compris l'encadrement supérieur, en sont victimes. Pour illustrer notre propos, nous dénonçons l'ouverture au privé de nombreux postes publics à forte responsabilité. A ce jour, concernant la DGFIP, 10 emplois de directeurs départementaux (AGFiP) sont proposés au privé ! Notre direction générale n'aurait-elle plus confiance en ces propres cadres pour mener à bien les réformes ? Le directeur, fidèle à son devoir de loyauté et de réserve, se refuse à tout commentaire sur ces sujets.

Quant à la fusion des SPF, la réforme envisagée n'est pas remise en cause mais le calendrier n'est pas connu. Même chose pour le SDIF unique.

Suite à la crise sanitaire, le plan de continuité de l'activité (PCA) a été remis à jour avec le recul de l'expérience. « *Le navire a tenu le coup, mais il a été secoué !* », dixit le directeur. Des achats de matériels sont programmés et des livraisons de PC portables sont prévues ces prochains mois.

Le directeur nous annonce qu'il fera un CTL dédié à l'accueil (physique, téléphonique, internet, MSAP, etc...) en fin d'année suite à toutes nos observations sur le sujet ces derniers mois.

Réintégration de l'antenne PCRP de Challans au PCRP de la Roche-sur-Yon au 01/09/2021

La direction nous explique que cette antenne a 5 ans et qu'elle a vécu ! Selon Mr Danelutti, la vocation de cette antenne n'a jamais été d'être pérenne. L'environnement de travail a beaucoup évolué en 5 ans avec notamment la possibilité de télétravailler ou de travailler à distance. L'argument principal de la direction est que le pilotage de l'activité n'est pas suffisamment efficient avec 2 sites. Cette opération aurait aussi pour but d'améliorer la cohésion de tout le service.

Nous rappelons à la direction qu'elle a toujours les mêmes arguments lorsqu'il s'agit de fermer un service : taille trop petite et pilotage inadapté. Concernant la diminution des effectifs, elle est de la responsabilité de la direction qui, peu à peu, vide les services de leurs personnels et les amène alors à un seuil critique de subsistance ! Nous signalons au passage que l'activité de l'antenne de Challans a toujours obtenu de bons résultats donc pourquoi casser un service qui fonctionne bien ?

Nous demandons à la direction que tout soit mis en œuvre (télétravail et travail à distance, les deux n'étant pas incompatibles) pour que les personnels concernés puissent continuer de travailler sur Challans autant

que faire se peut. Le directeur nous confirme que le maximum sera fait pour ne pas brutaliser les personnels et il nous certifie que les agents concernés pourront faire du travail à distance aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Les départs naturels permettront ensuite de transférer au fil du temps les emplois sur La Roche /Yon. Nous jugerons donc le moment venu mais nous prenons acte de ces engagements RH ! Mr Leca rencontrera individuellement tous les collègues concernés pour trouver la meilleure solution (télétravail, travail à distance, changement de service, transfert sur la Roche/Yon...).

Nous dénonçons une fois de plus la suppression de 8 emplois sur Challans et selon nous, tout n'a pas vocation à être systématiquement centralisé sur le chef-lieu du département.

Vote des OS : vote unanime CONTRE (FO, Solidaires, CGT, CFDT)

Expérimentation du transfert de la relance - succession du SPFE au PCR

Ce transfert sans emploi (alors qu'il avait été calibré à 3 emplois à l'origine) est mal vécu par le PCR. Néanmoins, le directeur n'exclut pas le transfert d'un emploi lorsqu'un bilan de cette expérimentation pourra être fait.

Transfert de l'activité "Recouvrement de l'impôt" des Trésoreries mixtes

Malgré le préambule de Mr Fuentès nous expliquant que cette opération est indépendante du NRP, il s'agit bien pour nous du dépeçage progressif de l'activité des trésoreries pour en faciliter leur fermeture et leur transfert aux SGC. Pour preuve, le calendrier prévisionnel du NRP communiqué l'an dernier n'était-il pas consacré pour partie au transfert de la mission recouvrement de l'impôt ?

Sans nier les difficultés des trésoreries mixtes, qui souvent ne peuvent plus effectuer la mission recouvrement dans des conditions acceptables, nous maintenons que leur situation ne serait pas à ce point dégradée sans les nombreuses suppressions d'emplois de ces dernières années.

Tout a été mis en œuvre par la direction générale ces quinze dernières années pour aboutir à la mise à mort du réseau gestion publique ! Ce NRP n'est qu'une conséquence des choix budgétaires et organisationnels des gouvernements successifs.

La direction nous explique que des audits, visant à mettre en place de bonnes pratiques et harmoniser les procédures, sont systématiquement diligentés avant le transfert des fichiers vers les SIP, afin faciliter leur intégration. L'EDR est mobilisée sur cette mission.

Nous dénonçons ce transfert d'activité vers les SIP, de surcroît parfois sans emploi.

Aucun agent ne sera contraint de suivre l'activité dans les SIP, même si cela signifie un maintien en surnombre. Dans ce cas, le surnombre subsisterait jusqu'à la création des six SGC.

Vote des OS : vote unanime CONTRE (FO, Solidaires, CGT, CFDT)

Bilan de la campagne de déclaration des revenus 2020

Selon nous, cette campagne déclarative était particulièrement atypique, du fait du PAS et de la déclaration automatique, mais aussi de la situation sanitaire. Il est donc très difficile d'en faire un bilan objectif !

La direction acquiesce.

Faute d'accueil physique suffisant (308 RDV pour tout le département) et faute de pool téléphonique, les SIP ont tenté d'absorber une masse d'appels importante. Il est à déplorer, une fois de plus, l'impossibilité de connaître le nombre d'appels téléphoniques perdus ! Comment juger de l'efficacité de notre accueil téléphonique sans ce paramètre ?

Il est à noter que tous les SIP n'ont pas un nombre de RDV (téléphoniques et physiques) proportionnel à leur nombre de foyers fiscaux.

La Direction l'explique en indiquant que c'est le chef de service qui a calibré son nombre d'ouvertures de lignes téléphoniques ainsi que le nombre de collègues dédiés aux RDV physiques.

La déclaration automatique a beaucoup questionné ; en effet, il a fallu expliquer cette nouveauté et rassurer le contribuable. Les collègues de SIP ont dû faire preuve, à nouveau, de pédagogie.

Cette campagne a été le fruit d'une certaine cacophonie informatique : Retenue à la source pas toujours pré remplie, problème d'adresse avec la déclaration automatique, relance des défaillants prématurée (les déclarations effectuées par les comptables pour le compte des particuliers sont transmises informatiquement et pourtant, ces contribuables ont tous reçu un courriel de relance pour non dépôt) et sans doute bien d'autres dysfonctionnements non encore découverts du fait de l'envoi très tardif des avis d'imposition et d'une période contentieuse non débutée.

La direction nous informe au passage que la présence de vigiles devant les SIP sera maintenue le temps qu'il faudra.

Fusion de la Paierie départementale et de la Trésorerie du Pays Yonnais et Essartais Municipale

Le directeur nous explique qu'il ne s'agit pas de la création juridique du SGC de La Roche / Yon qui n'interviendra qu' au 01/09/2021 avec l'intégration de la trésorerie de Chantonay.

Certes, mais pour les personnels et leurs représentants, il s'agit bien là de la pose de la « première pierre » du futur SGC yonnais. D'ailleurs, on nous confirme que le comptable actuel réfléchit déjà à la future organisation de ce SGC, preuve en est que la direction générale et la direction locale jouent sur les mots en nous affirmant que le NRP n'est pas encore à l'ordre du jour.

La direction planche toujours sur la recherche d'un nouveau site permettant d'accueillir à terme une quarantaine d'agents. Une piste sérieuse semble engagée mais le dossier reste confidentiel et nous n'en saurons pas davantage à ce stade.

Nous profitons de ce CTL pour questionner la direction sur les recommandations de la direction générale de cet été quant à l'intégration d'une paierie dans un SGC. Nous avons en effet compris à la lecture d'une note de la DG du 21/07/2020 que, pour les DDFiP de 1ère et 2ème catégorie, l'intégration de la Paierie dans un SGC n'était pas possible !

Le directeur nous confirme qu'il ne s'agit là que d'une préconisation et qu'il a le feu vert de la DG pour cette opération. Dont acte. Il nous précise qu'il serait stupide de laisser un service isolé avec peu d'agents et que dans cette opération, il s'agit avant tout d'améliorer notre qualité de service.

Comme pour le transfert du recouvrement, le directeur nous confirme que le moment venu, des audits seront réalisés avant de transférer les comptabilités des trésoreries supprimées vers les SGC. L'EDR et des vacataires pourront être mobilisés pour remettre certaines situations à flot.

Un CTL intégrant le NRP à l'ordre du jour sera prochainement programmé pour les premières opérations avec notamment la mise en place des 1ers CDL (conseillers au décideurs locaux).

**Vote des OS : vote CONTRE (FO, CGT, CFDT)
ABSTENTION (Solidaires)**

Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes (la Châtaigneraie) et du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan à la Trésorerie Hospitalière de la Roche-sur-Yon

Une fois de plus, comment ne pas faire le lien entre le nouveau réseau de proximité (NRP) et cette opération consistant à déshabiller l'activité de 2 trésoreries, en l'occurrence Challans et La Chataigneraie.

Là encore, les fichiers concernés seront purgés et mis à jour avant leur transfert.

Nous soulignons au passage le risque prégnant de perdre cette activité dans le périmètre de la DGFIP une fois celle-ci centralisée et spécialisée sur un seul service départemental (nous rappelons le funeste destin qu'avait connu en son temps la trésorerie des HLM dont la gestion a basculé au secteur privé).

Le directeur nous répond qu'il trouverait personnellement regrettable que nous perdions cette activité mais ne peut nous affirmer que cela ne se produira pas. Il ne dispose à ce jour d'aucune information sur un tel projet.

Vote des OS : vote unanime CONTRE (FO, Solidaires, CGT, CFDT)

Mise en place du paiement de proximité

À ce jour, 55 buralistes (présents sur 34 communes) sont agréés en Vendée pour encaisser nos produits (impôts, amendes, produits communaux).

Nous signalons à la direction locale que notre syndicat national a eu vent de buralistes qui refuseraient les paiements en CB. Ils encourageraient les usagers à retirer du cash pour faire leur paiement, dans le seul but d'éviter les frais bancaires sur l'opération. Nous demandons donc à la direction de quel moyen elle dispose pour s'assurer que ce type de comportements ne se produise pas en Vendée ?

Cette mission étant confiée par contrat avec la Française des Jeux, il est difficile de pouvoir vérifier le bon déroulement de l'activité, mais si d'aventure la direction avait connaissance de tels agissements, elle réagira rapidement.

Devant les inquiétudes des syndicats concernant le contrôle des buralistes, la direction se veut rassurante en expliquant que les fonds sont obligatoirement reversés à J+1. Les buralistes ne peuvent donc pas profiter indûment d'une trésorerie destinée à l'État.

Les usagers ont parfois du mal à accepter la situation lorsqu'ils se présentent à nos guichets pour un paiement et qu'on leur explique courtoisement qu'ils doivent aller payer chez le buraliste (ADIEU le service public).

Rupture conventionnelle

La direction locale a enregistré 13 demandes de ruptures conventionnelles à ce jour.

8 sont encore en cours d'instruction et sur les 5 autres, 1 a été acceptée et les 4 autres refusées.

Sans rentrer dans la confidentialité des dossiers, les refus sont tous liés aux motifs, jugés non recevables par la direction locale.

Le directeur nous rappelle à cet égard qu'il ne s'agit pas là d'un encouragement à prendre sa retraite plus tôt pour les éventuels personnels qui seraient proches de l'échéance.

Nous lui répondons que vu l'ambiance des services, les nombreuses réorganisations en cours et les attaques sans précédent sur nos droits, il n'est pas anormal que beaucoup d'entre nous s'interrogent sur leur avenir au sein de la DGFIP !

En réponse à notre interrogation, il est précisé que la totalité des demandes est bien à l'initiative de collègues et qu'aucune n'émane de la direction. Le directeur insiste sur le fait que, tant qu'il sera là, il ne se voit pas être à l'initiative d'une rupture conventionnelle !

Télétravail

Lors de la précédente campagne, 40 collègues ont opté pour le télétravail.

Pendant la crise sanitaire (période du confinement principalement), de nombreux agents sont devenus télétravailleurs par nécessité. Après le confinement, 54 de ces agents ont choisi de continuer de télétravailler.

Une nouvelle campagne devait être programmée à la rentrée, mais de nouvelles décisions viennent d'être annoncées au niveau national remettant en cause ce fonctionnement. Il n'y aurait plus désormais de campagne annuelle mais les demandes étudiées au fil de l'eau.

Des groupes de travail nationaux planchent sur le sujet ces dernières semaines.

Le service RH nous confirme l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des personnels afin de mesurer et d'analyser l'impact du télétravail.

Sans attendre les directives nationales, la direction locale a commandé 90 ordinateurs portables supplémentaires, notamment pour anticiper une nouvelle situation de crise dans le cadre du PCA (plan de continuité de l'activité).

ET SURTOUT, RESTEZ CONNECTE A L'ACTUALITE SYNDICALE !

→ **Abonnez-vous à notre page facebook « FO DGFIP 85 » pour recevoir les infos directement sur votre smartphone.**

→ **Ayez le réflexe de regarder régulièrement depuis votre poste de travail notre site internet local (depuis MOZILLA FIREFOX).**

Chemin d'accès : ulyse 85 / Vie pratique / Action syndicale

LIEN : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>